



Programme de prévention de la transmission générationnelle « Une Affaire de Famille »

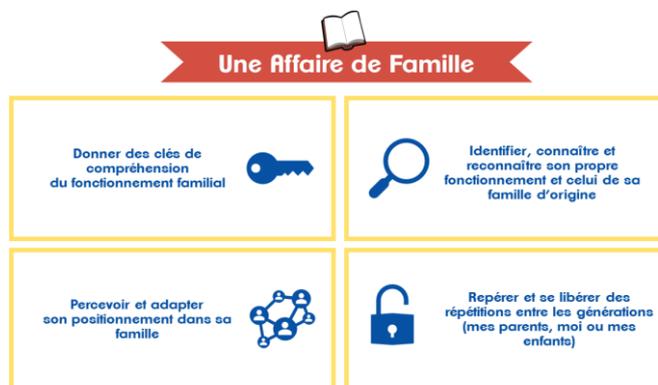
Nous intégrons tous consciemment et inconsciemment des comportements, des habitudes et des attitudes éducatives hérités de notre famille d'origine, qu'il s'agisse de nos parents biologiques, nos parents adoptifs, notre famille d'accueil, nos grands-parents, ou toute personne ayant joué un rôle clé dans notre éducation.

« Le passé n'est pas le présent mais le passé influence le présent »

Qu'est-ce que le programme « Une Affaire de Famille » ?

« Une Affaire de Famille », né au Québec dans les années 1990, est un programme de **PREVENTION** qui propose aux participants volontaires de réfléchir en groupe **sur le fonctionnement de leur famille d'origine afin de leur permettre d'identifier le phénomène de transmission générationnelle et qu'ils puissent trouver et mettre en œuvre des actions pour briser le cycle de transmission des difficultés familiales** (addictions, relations insatisfaisantes, violences, dépendance affective, dépression, anxiété, ...).

Les objectifs du programme :



“Une Affaire de Famille”, de quoi parle-t-on ?

Au cours des ateliers, les personnes sont invitées à explorer leur histoire familiale afin d'y découvrir les mécanismes de transmission intergénérationnelle et les impacts sur leur vie. En permettant d'identifier les automatismes acquis au cours de leur histoire familiale, ce programme offre aux personnes l'opportunité de reprendre le contrôle sur leur existence et de s'engager dans une démarche de changement, pour soi et pour son entourage. Les séquences sont construites autour de thèmes tels que : les rôles, les règles, les relations entre les membres de la famille ou à partir de situations quotidiennes (les fêtes de famille, la cuisine, le ménage...). **La place que l'on a dans sa famille est le fil conducteur de toutes les rencontres.** Un journal de bord, progressivement constitué et conservé par les participants, récapitule les différentes rencontres.

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE O.I.

Immeuble « cour savannah » - Local A03 – 14 Rue Jules THIREL – 97460 Saint-Paul

☎ 0262 30 22 93 - 📠 0262 30 47 50 - ✉ anpaa974@anpaa.asso.fr – www.anpaa.asso.fr

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974).



“Une affaire de famille”, en pratique

Ce programme de prévention se déroule en petit groupe dans un **cadre sécurisant et convivial**. Basé à la fois sur un **travail individuel** et une **dynamique de groupe**.

Chaque participant à la liberté de s’exprimer ou non, et les propos évoqués lors des rencontres sont confidentiels.

L’inscription est gratuite.

Chaque participant reçoit des documents à chaque séance pour faciliter le suivi et s’approprier le programme :

- ▶ Ateliers collectifs de 8 à 15 participants
- ▶ 9 séances de 3 heures
- ▶ 1 entretien préalable / recrutement d'1heure
- ▶ 1 séance / clôture, bilan de 3 heures
- ▶ Séances étalées sur 4 mois (environ tous les 15 jours)
- ▶ 1 séance 6 mois après le programme de 3 H

Déploiement de « Une Affaire de Famille » à La Réunion

Dans le cadre de ses actions de prévention, l'**Association Addictions France** a formé ses équipes à l’animation du programme qui peut être mené sur l’ensemble du territoire. A la Réunion, ce programme est co-animé par un binôme de professionnels de l’association spécialement formés et ayant eux-mêmes expérimentés ce programme en tant que participants.

Partenaires

Une convention signée avec Line Caron, auteure du programme, désigne l'**Association Addictions France** comme promoteur et responsable du déploiement en France.

Ce programme est soutenu par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Les évaluations menées au Québec et à la Réunion, l’expérience en France démontrent concrètement les changements positifs observés par les participants. Une évaluation est actuellement en cours au niveau national. “Une affaire de famille” étant un programme global de prévention, il touche divers publics.

Il sera d’autant plus efficace s’il est mené en partenariat, notamment avec :

- ▶ Les acteurs locaux agissant dans les champs de la parentalité, de la périnatalité, de l’éducation, de la justice et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ; avec les collectivités locales, la CAF.
- ▶ Les partenaires des politiques de la ville (territoire des contrats de ville, Contrat Local de Santé (CLS), les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)...
- ▶ Les partenaires de santé (CPAM, médecine de ville, hôpitaux, association de médiation santé, centre de santé communautaire...). L’orientation des publics, les modalités de collaboration sont à adapter et à construire avec chaque partenaire.

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE O.I.

Immeuble « cour savannah » - Local A03 – 14 Rue Jules THIREL – 97460 Saint-Paul

☎ 0262 30 22 93 - 📠 0262 30 47 50 - ✉ anpaa974@anpaa.asso.fr – www.anpaa.asso.fr

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974).